



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/14991
21 avril 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 20 AVRIL 1982, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA JORDANIE AUPRES
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

A la demande de M. Zuhi Labib Terzi, Observateur permanent de l'Organisation de libération de la Palestine, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte d'une lettre concernant les dernières attaques brutales et inhumaines lancées par l'armée israélienne contre la population civile habitant dans les territoires occupés de la bande de Gaza et de la rive occidentale.

Dans la mesure où ces actes de répression criminelle dans les territoires palestiniens occupés continuent de provoquer de vives tensions, je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre ainsi que la pièce jointe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Hazem NUSEIBEH

Annexe

Lettre datée du 19 avril 1982, adressée au Président du Conseil
de sécurité par l'Observateur permanent de l'Organisation de
libération de la Palestine auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint un message qui vous est adressé
par le maire de Gaza, M. Rashad Shawwa.

L'Observateur permanent,

(Signé) Zuhdi Labib TERZI

Pièce jointe

Lettre datée du 19 avril 1982, adressée au Président du
Conseil de sécurité par le maire de Gaza

Je vous demande d'intervenir au nom de l'humanité afin de faire cesser les attaques brutales lancées par l'armée israélienne contre la population civile des territoires occupés de la bande de Gaza et de la rive occidentale.

La population de ces territoires est sans cesse opprimée et brutalisée par l'armée israélienne qui tire sur des femmes et des enfants non armés en faisant des morts et des blessés. Les personnes tuées n'ont souvent pas droit à des funérailles décentes, et dans bien des cas, les blessés ne reçoivent pas de soins médicaux, en raison des couvre-feux imposés dans leurs régions qui les empêchent de se rendre dans les hôpitaux, lesquels sont eux aussi assiégés par l'armée.

Des couvre-feux qui peuvent durer jusqu'à cinq jours ont été décrétés dans de nombreuses zones de la bande de Gaza, empêchant les habitants de se procurer les produits de première nécessité dont ils ont besoin pour eux-mêmes et pour leurs enfants. C'est ce qui se produit actuellement dans la ville de Rafah où un couvre-feu ininterrompu de cinq jours a été imposé aux 80 000 habitants.

Les lieux saints sont profanés, les soldats israéliens ayant été jusqu'à lancer des bombes lacrimogènes et jusqu'à tirer sur les fidèles assemblés de façon pacifique.

Le simple fait de marcher dans les rues de Gaza est devenu dangereux car les soldats israéliens font au hasard des rafles d'enfants et de jeunes, les rouent de coups ou les arrêtent.

Je lance cet appel pour vous demander d'intervenir afin de mettre un terme à ces attaques inhumaines contre la population non armée et sans défense. Je vous demanderais de bien vouloir faire distribuer le texte du présent appel aux représentants des grandes puissances et de les prier instamment d'user de leur influence pour sauver les femmes, les enfants et les personnes âgées qui sont terrorisés tous les jours, simplement parce qu'ils cherchent à recouvrer leur liberté et leur droit reconnu à l'autodétermination.

Je vous supplie, pour l'amour de Dieu, de prendre immédiatement des mesures pour protéger les populations de Gaza et de la rive occidentale.

Le maire de Gaza,

Territoire palestinien occupé.

Rashad S. SHAWWA

